

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du DIMANCHE 30 Juin 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Juillet prochain, sont invités à renouveler avant cette époque s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

### A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 18 juin.*

LA forteresse de Mayence devoit être bombardée & attaquée dans la nuit de dimanche dernier par les Impériaux, & Cassel par les Prussiens & les Hessois dans le même tems; mais les François ayant été avertis de ce dessein par leurs espions, se tinrent sur leurs gardes, & firent de vigoureuses sorties de tous les côtés à la fois, qui ont coûté beaucoup de monde de part & d'autre: de cette façon il a fallu renvoyer encore l'entreprise. Le 16 à 10 heures du soir il y eut une canonnade terrible des batteries de Mayence & de Cassel, qui dura sans discontinuer jusqu'à hier matin: les signaux furent allumés toute la nuit, & des pelotes ou balles à feu d'artifice furent jetées des deux forteresses en l'air, pour éclairer les camps & tous les mouvemens qui se faisoient autour d'elles. Dans ce moment tout est tranquille.

*Du 20 juin.*

Les troupes combinées ont ouvert dans la nuit d'hier les tranchées devant Mayence, à 300 pas en-dessous de l'endroit dit Sainte-Croix. Cette entreprise a eu tout le succès qu'on en pouvoit attendre: elle n'a coûté que 2 hommes tués & 5 blessés, & déjà cinq batteries sont établies. — On assure que la ville a envoyé deux trompettes; mais le contenu de ces dépêches n'est pas connu.

*De Trèves, le 13 juin.*

Notre situation devient plus critique qu'elle ne l'étoit il y a six mois. On nous menace de nouveau de tous côtés d'invasions ennemies. Il faut que Mayence tombe pour que nous ayons du repos; car l'ennemi veut secourir cette ville coûte qui coûte, & s'ouvrir un passage quelque part. Ne pouvant y parvenir près de Landau, il cherche maintenant à tenter fortune de notre côté. Le coup de pénétrer dans le pays de Luxembourg lui ayant réussi, quoiqu'au prix de beaucoup de sang, il s'est avancé jusqu'à deux lieues de Luxembourg, d'où nous sommes menacés d'une attaque, & l'on dit même que l'ennemi est en marche. La tribu des bateliers de cette

ville a reçu ordre de tenir prêts autant de bateaux que possible, pour transporter le magasin autrichien de Grevenmarchern en lieu de sûreté. Les mêmes dispositions ont été ordonnées aussi pour l'hôpital impérial. Il se pourroit, au reste, que tous ces arrangemens ne fussent que de pure précaution; car la peur grossit à l'ordinaire les objets au premier abord. Ici l'on songe déjà à la fuite; les environs ne sont cependant pas dégarnis de troupes, & le général Beaulieu doit être, à ce que l'on vient d'assurer, avec 10 mille hommes près de Neufchâteau; ce qui a obligé les François à se replier, dit-on, sur Arlon. Voilà donc de nouvelles espérances.

### F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

*De Toulouse, le 22 juin.*

Le peuple de Toulouse a pris la déclaration suivante: « Il déclare à la France & à la convention nationale qu'il a été saisi d'une horreur profonde en apprenant l'invasion violente, criminelle, faite au milieu des représentans sacrés de la nation; qu'il en sollicite & en obtiendra une réparation éclatante: il demande:

- 1<sup>o</sup>. Que le décret qui met en arrestation 28 membres de la convention, soit annullé & la commune de Paris cassée sur-le-champ;
- 2<sup>o</sup>. Que tous les décrets rendus depuis le 31 mai, jusqu'au moment où la liberté des opinions sera manifestement rendue à la convention, soient révisés, notamment celui qui institue une armée révolutionnaire;
- 3<sup>o</sup>. Que tous les chefs de la conspiration, & ceux qui ont dirigé la force armée contre la représentation nationale, soient arrêtés & punis sans retard.
- 4<sup>o</sup>. Qu'il soit formé un tribunal national à cinquante lieues au moins de Paris, composé d'un nombre déterminé de juges, pris au fort parmi les présidens des tribunaux criminels, & d'un juré choisi dans tous les départemens.
- 5<sup>o</sup>. Que ce tribunal soit spécialement chargé de poursuivre, juger & faire punir tous les conspirateurs convaincus d'avoir attenté, à main armée, à la liberté de la convention, pré-

paré, provoqué, dirigé le rassemblement de la garde nationale, les auteurs & signataires de la pétition où l'on demande l'arrestation des 32 députés.

6°. Que la convention fasse un rapport sur toutes les dénonces faites contre les membres, sur tous les complots dont la recherche avoit été confiée à la commission des 12; que ce rapport soit imprimé avec toutes les pièces justificatives, envoyé dans les départemens, & que les prévenus, s'il y en a, soient remis au tribunal national.

7°. Que la dénonce faite contre François Chabot, par les autorités constituées & le peuple de Toulouse, soit incessamment jugée par la convention.

#### DÉPARTEMENT DU GARD.

De Nîmes, le 20 juin.

(Extrait du Courier d'Avignon).

Le club populaire de cette ville a été aboli, & la porte du lieu des séances murée: d'après un avis reçu du département de la Gironde, qui avoit intercepté un courrier, dans les dépêches duquel il avoit découvert qu'un grand complot devoit être exécuté dans le département du Gard, & d'après deux lettres interceptées à la poste, l'une adressée au club populaire portoit ces mots: *frappez ferme & vite*; l'autre au secrétaire perpétuel de ce club, s'exprimoit ainsi: « Il est tems de frapper les têtes coupables, vite, & partez tout de suite pour Paris; & si le citoyen M... se distingue dans cette affaire, nous avons une bonne place pour lui ».

Les sections ont été mises en activité dans Nîmes par l'effet de l'alarme qu'inspira la proposition faite au département par les commissaires conventionnels, Fabre & Bonnet, de faire un désarmement général, pour procéder à un réarmement, dans lequel on ne comprendroit que des personnes choisies.

D'après une invitation des administrateurs du département du Gard, toutes les communes de son arrondissement ont nommé dans des assemblées primaires, un député par section, pour une assemblée générale convoquée à Nîmes pour le 20 de ce mois, à l'effet de délibérer sur les derniers événements de Paris; cette assemblée a lieu: on procède en ce moment à la vérification des pouvoirs. Des députés de Bordeaux, de Lyon, de Marseille, de Toulouse, & de quelques autres grandes villes hors du département, se sont réunis à Nîmes, & ils sont admis dans l'assemblée. Dans la première séance, différens orateurs, & notamment un député de Bordeaux, ont témoigné la plus grande aversion pour ce qu'ils appellent le parti *Marat*, auquel ils attribuent l'arrestation des 32 députés, sans accusation préalable; il paroît que les délibérations rouleront sur la levée d'une force départementale pour environner la convention, & la dégager de l'influence des tribunes.

On a lu aussi dans la première séance une lettre de Barbaroux, par laquelle il provoque cette force départementale, en ajoutant: « aux barrières de Paris on pourra vous dire: si vous avancez, nous sacrifions Barbaroux. Qu'une telle menace ne vous arrête pas, avancez toujours; & si je péris, je serai trop heureux que mon sang cimenté le bonheur & la liberté de la république ». Cette lettre a été très-applaudie; l'impression, l'affiche & l'envoi aux municipalités a été délibéré.

#### DÉPARTEMENT DE L'ISERE.

De Grenoble, le 23 juin.

Les députés des cantons du département de l'Isere, convoqués par invitation des autorités constituées qui siègent à

Grenoble, se sont rendus dans cette ville, le 20. La première séance a été employée à la vérification des pouvoirs; le 21, l'assemblée a prêté le serment « de maintenir la liberté & l'égalité, l'unité & l'indivisibilité de la république, la stabilité & l'inviolabilité de la convention; de résister à toute espèce de tyrannie & d'oppression, & de mourir plutôt que de violer ce serment ». Tous les membres ont juré de ne point se séparer sans avoir obtenu réparation des outrages faits à la nation entière en la personne des représentans. L'assemblée s'est constituée en assemblée de délégués immédiats de la section du peuple françois dans le département de l'Isere.

#### DÉPARTEMENT DU DOUBS.

De Besançon, le 23 juin.

Un courrier arrive de Dôle; il nous apprend que le peuple y est en insurrection, que le pont est coupé, que les clubs ont succombé, & que déjà l'on exécute populairement. Un député de la convention a requis la force armée voisine, même celle de Besançon, de marcher; il a même voulu qu'on sonnât le tocsin de tous côtés. . . . Il a éprouvé un refus; il est revenu à la charge, mais on a menacé de l'arrêter, & il est parti.

De Paris, le 30 juin.

Le ministre de la justice a envoyé avant-hier des ordres, dans le département du Calvados, pour mettre à exécution le décret de la convention nationale, qui a mis en accusation Felix Winphen. On ignore les mesures qui ont été prises pour arrêter un général qui est à la tête d'une force armée, & qui jouit de la confiance de plusieurs départemens.

Le maire de Paris a fait publier un avis à ses concitoyens, qui mérite d'être lu, & qui devoit être médité par le peuple qui se laisse séduire par les provocateurs à l'anarchie & au pillage. « Paris contient, dit l'auteur, 700 mille habitans: le » soi de Paris ne produit rien pour leur nourriture, leur » habillement & leur entretien; il faut donc que Paris tire » tout des autres départemens & de l'étranger. Lorsqu'il ar- » rive des denrées ou des marchandises à Paris, si les habitans » les pillent, on cessera d'en envoyer; Paris n'aura plus rien » pour la nourriture, l'habillement, l'entretien de ses nom- » breux habitans; & 700 mille hommes, dépourvus de tout, » s'entredévoreront. Tels sont les maux qu'appellent les agi- » tateurs, & ceux qui, en suivant leurs perfides incitations, » violent les propriétés ».

Nous applaudissons au zèle du maire de Paris, & nous pensons qu'il faut éclairer le peuple par les lumières de la raison & le langage de la persuasion; mais il faut punir sévèrement ces hommes profondément pervers, qui l'excitent à l'anarchie & à la violation des droits sacrés de la propriété.

Lettre du général Westermann aux représentans du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, datée de Parthenay le 25 juin.

« Je vous ai promis hier, citoyens-représentans, de vous donner satisfaction sur les rebelles; prévenu d'un rassemblement dans cette ville, je suis parti hier de Saint-Maixent à quatre heures du soir, avec une partie de ma légion & 50 chasseurs de la légion des Ardennes; ayant approché vers les deux heures du matin, je fus averti que les brigands étoient au nombre de 5 à 6 cents hommes de cavalerie, que trois pièces de canon étoient braquées à l'entrée de la porte. Je fis faire une petite halte à ma troupe, & au bout d'une demi-heure je me remis en marche; bientôt je fus attaqué par les avant-postes des brigands, qui furent tous hachés par mes chasseurs. J'ai avancé droit sur la porte de la ville, que j'ai enfoncée à coups de canon; & me faisant précéder d'une pièce de 8, mon infanterie y est entrée au pas de charge au milieu du feu. Aussitôt je me suis emparé des

La pre-  
pouvoirs;  
enir la li-  
publique,  
résister à  
urir plutôt  
juré de  
es outrages  
présentans.  
nés immé-  
ctement de

B S.

le peuple  
de les clu-  
alairement.  
de voisine,  
ême voulu  
rouvé un  
cé de Par-

les ordres,  
exécution  
en accusa-  
été prises  
ce armée,  
mens.

ncitoyens,  
r le peuple  
chie & au  
abitans : le  
ture, leur  
Paris tire  
orsqu'il ar-  
es hobitans  
a plus rien  
e les nom-  
us de tout,  
ent les agri-  
ncinations,  
, & nous  
eres de la  
t puiser sé-  
u l'excellent  
propriété.

peuple près  
arthenay le

donner satisf-  
te ville, je suis  
une partie de  
approché vers  
nt au nombre  
on étoient bra-  
ma troupe, &  
je fus attaqué  
mes châtiments  
de à coups de  
terie y est en-  
nis emparé des

bouches à feu de l'ennemi, qui étoient rangées sur la place. Il fut attaqué d'une si vive force, qu'il fut obligé de prendre la fuite. Ma cavalerie, qui avoit tourné la ville, chargea l'ennemi d'une manière si vigoureuse, que je ne puis dire actuellement le nombre des morts. Je les ai poursuivis à près de trois lieues, sur la route de Thours; mais la plus grande partie s'est sauvée sur Amaillon; les forêts, les buissons m'ont empêché de poursuivre plus loin. J'amène une centaine de prisonniers, entr'autres deux chefs de bande. J'ai bien cru tenir leur chef Lefcure, qui commandoit l'armée ennemie; mais je n'ai pu avoir que deux de ses chevaux. Aujourd'hui il devoit encore arriver 10 mille hommes sur Parthenay, j'en suis prévenu: & ce qui me fait croire la chose vraie, c'est qu'ils ont conduit hier dans cette ville 150 boufs, quantité de pain cuit & des munitions. Je me suis emparé de tout, & je vous enverrai à Niort tous les boufs. Le pain, je m'en servirai pour ma troupe, & j'attendrai encore ici quelques heures, de pied ferme, cette armée prétendue catholique. Dans ce moment-ci j'entends de toutes parts sonner le tocsin pour le rassemblement; cela ne fait qu'animer davantage les soldats, qui, quoique épuisés de fatigue, sont tout disposés à un nouveau combat; mais comme les boufs ne peuvent combattre, ils font mon avant-garde sur Saint-Maixent. Je ne dois pas vous laisser ignorer que dans cette action si chaude, j'ai perdu peu de monde, & n'ai pour ainsi dire pas une de blessé. Mon premier lieutenant-colonel d'infanterie fut le premier qui entra le sabre à la main dans Parthenay, & trancha la tête à un ecclésiastique qui tenoit une mèche pour mettre le feu au canon. Enfin les officiers & soldats méritent plus que des éloges. J'ai oublié aussi de vous dire que j'ai pris aussi cent chevaux de cette fameuse cavalerie; & j'ai pu vous assurer que la légion du Nord ne sera pas accusée dans Parthenay d'avoir enlevé, comme pilée de guerre, pour une obole à aucun habitant.

P. S. » Rendez compte, je vous prie, au général Biron, de ma lettre, & dits-lui que j'attendrai ses ordres à Saint-Maixent, qui est menacé, ainsi que Niort, par les rebelles. (Signé) WESTERMANN.

#### COMMUNE DE PARIS.

Du 28 juin.

Des citoyennes sont venues demander que le prix du savon fut fixé à 20 sols la livre. Cette demande a été repoussée avec horreur. Chacunette a fait sentir combien de pareilles mesures seroient capables de justifier l'insurrection de quelques départemens. Les arrêtés vigoureux pris dans les dernières séances pour le maintien & la sûreté des propriétés, ont été confirmés par d'autres dispositions qui ne laissent plus aucun doute sur la ferme résolution où est le conseil de tenir le serment qu'il a prêté.

Le citoyen Ostelin, propriétaire du bateau de savon pillé en partie au quai d'Orlay, a réclamé une indemnité. Le conseil a renvoyé cette réclamation au comité de Police.

#### CONVENTION NATIONALE.

N. B. Dans la séance de jeudi dernier, 27 de ce mois, sur un rapport fait par Lindet, au nom du comité de salut public, la convention nationale a rendu un décret conçu en ces termes:

1°. Les administrateurs, les magistrats, les juges & tous les fonctionnaires publics qui ont signé des actes tendans à faire méconnoître l'autorité de la convention, à intercepter la communication avec le gouvernement, à lever une force armée, &c. seront tenus de faire leur rétraction dans trois jours, & d'en envoyer copie au comité de salut public.

2°. Ceux qui ne se rétracteront pas, sont regardés comme traîtres à la patrie.

3°. Ceux qui sont rassemblés en armes, en exécution des soldats arrêtés, seront tenus de se séparer: ceux qui s'y refusent, seront dispensés, conformément à la loi du 3 août 1791.

4°. Ceux qui leur fourniront des armes, des secours ou des subsistances, sont déclarés traîtres à la patrie.

5°. La convention se réserve de faire poursuivre pardevant les tribunaux les provocateurs des troubles.

6°. Elle invite le peuple François à faire mettre à exécution le présent décret.

Dans la séance du vendredi 28, la convention a nommé

le citoyen Reverchon pour aller, à la place de Chenier qui a refusé cette mission, dans les départemens du Midi & surtout dans celui de Haute-Garonne.

Séance du samedi 27 juin.

(Présidence du citoyen Thuriot.)

La municipalité de Verneuil, département de l'Eure, a intercepté des dépêches adressées par les administrateurs de la Gironde à ceux de l'Eure & du Calvados. — Ces dépêches sont renvoyées au comité de salut public.

Un membre lit un bulletin de l'armée du Nord, daté du quartier-général de Paliancourt le 26 de ce mois; voici le contenu de ce bulletin:

« La garnison de Valenciennes fait des prodiges; c'est une autre Mayence: 13 pièces de canon enclouées, les troupes qui gardoient la tranchée égorgées, deux généraux ennemis tués. D'un autre côté, je reçois des nouvelles officielles de Maubeuge; 500 hommes ont été surpris au milieu du sommeil à Thuin-sur-Sambre; une grande partie a été tuée, le reste a pris la fuite & court encore. — Vifs applaudissemens.

Un membre, député de la Loire-Inférieure, annonce que les chefs de l'armée des rebelles, forte de 40 mille hommes, avant envoyé deux députés pour sommer la ville de Nantes de livrer les quatre représentans du peuple qui se trouvent dans cette ville, d'arborer la cocarde blanche, & de remettre à l'armée catholique les caisses du département & du district, les Nantois ont répondu qu'ils ne traitoient pas avec les fauteurs du despotisme, & ont renvoyé ces deux députés, en leur témoignant tout le mépris qu'ils devoient inspirer. — On applaudit.

Sur la proposition faite par Cambacérés, au nom du comité de législation, la convention décrète qu'il sera sursis à l'exécution d'un jugement à mort prononcé contre un fabricant de faux assignats: le condamné doit révéler un secret important.

On achève la discussion & l'adoption du projet sur l'organisation des messageries.

Le comité d'instruction publique fait décréter que la distribution des prix dans les collèges de Paris & des départemens, aura lieu cette année comme par le passé.

Sur le rapport du comité de division, l'assemblée réunit plusieurs paroisses de Bayeux à l'église épiscopale de cette ville.

On accorde, à titre d'avance, à la commune de Vervins, une somme de 50 mille livres, applicable au paiement des créances sur cette commune, & remboursable sur le produit du seizième des ventes nationales.

On met à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 12 mille livres, pour une messe en musique composée par le citoyen Janson, en vertu d'un décret du mois de décembre 1791.

Réal, au nom du comité des finances, présente un rapport sur la pétition des citoyens Georges Forster, Adam Lusc &... Patocky, députés à la convention nationale, par la convention libre Rheno-Germanique, assemblés à Mayence, pour solliciter la réunion de leur pays à la république française: d'après ce rapport, l'assemblée autorise le ministre des affaires étrangères à faire payer par la trésorerie nationale, & à titre d'avance, aux citoyens Forster, Lusc & Patocky une indemnité de 18 livres par jour, à compter de leur arrivée à Paris, jusqu'à la fin des séances de la convention.

Les individus condamnés à la peine des fers, ou de la réclusion, qui, en vertu d'une loi de novembre 1792, ont la faculté de se faire rejurer, seront jugés définitivement par

les tribunaux criminels dans l'arrondissement desquels ils sont détenus.

Les deux instituteurs adjoints des sourds & muets auront chacun un traitement de 2 mille livres.

Les préposés aux douanes seront réduits au nombre de douze mille; il leur sera accordé un nouveau traitement plus considérable que l'ancien.

Le district de Bourgneuf proteste contre divers arrêtés pris par le département de la Gironde. Robespierre & Dartigoyte provoquent des mesures vigoureuses contre ces administrateurs, & demandent que si, dans un délai déterminé, ils ne comparoissent pas à la barre, on les mette hors de la loi, en déclarant qu'il est permis de leur courir sus. Ces propositions & l'adresse qui les a fait naître sont renvoyées au comité de salut public.

La commune de Honfleur est menacée de la famine; elle envoie des députés extraordinaires qui adhèrent en son nom à l'insurrection du 31 mai, & demandent un secours prompt en farines. Renvoyé au ministre de l'intérieur.

Un membre du comité de sûreté générale annonce que Kervélegan, l'un des députés détenus, s'est évadé hier, secondé par trois Bretons dont on ignore les noms, mais qui paroissent être de la connoissance de Babey & de Vernier, députés à la convention par le département du Jura: la convention enjoint à ces deux membres de se rendre sur-le-champ au comité de sûreté générale pour y rendre compte des circonstances de cette évation.

Legendre assure qu'une constitution altérée s'imprime à Paris, & doit être envoyée dans tous les départemens: il demande la peine de mort contre cette espèce de délit. Décrété.

Sur un rapport fait par Hérault, au nom du comité de salut public, on met à la disposition du ministre de l'intérieur un fonds de dix millions pour les subsistances & pour les autres frais que nécessitent les circonstances.

Le citoyen Brunet, général en chef de l'armée d'Italie, écrit du quartier-général de Lescarena, en date du 15 juin, qu'il a chassé les Piémontois de tous les postes qu'ils occupoient hors du Piémont: on leur a emporté trois camps fortifiés sur des sommets; on leur a tué 600 hommes, fait 640 prisonniers, & pris plusieurs pièces de canons: notre perte consiste en 59 hommes tués & 20 blessés. — Applaudissemens.

Les représentans-députés dans le Haut-Rhin envoient la réponse faite par la commune d'Huningue à une circulaire envoyée par la commune de Nîmes: « Cobourg, Pitt & Brunswick disent aux Nîmois les citoyens d'Huningue, n'ont aucun adhérent dans nos murs; nous ne voulons que le triomphe de la liberté; la convention doit être le seul point de ralliement de tous les François: les Parisiens sont nos amis; nous ne prenons les armes que contre les ennemis du dehors & contre les rebelles de la Vendée. — Mention honorable.

On a découvert dans un bataillon de volontaires un ci-devant chevalier de Saint-Louis, nommé Sollier, frere de l'un des chefs des rebelles, qui s'étoit enroulé en prenant le masque du patriotisme: une commission militaire s'occupe du jugement de ce traître.

Le citoyen Chambon, capitaine dans le 8<sup>e</sup>. régiment de hussards, écrit, en date du 26, que ce même jour il est entré, à midi, dans la ville de Saumur, avec 70 hommes seulement: les habitans de cette ville évacuée par les rebelles, ont accueillis les soldats républicains par des accla-

mations universelles: le traître François, qui, lors de la prise de Saumur par les brigands, avoit encloué trois pièces de canon sur la place publique, a été arrêté comme il pretendoit la fuir; on le conduit à Chinon. Nos troupes ont retrouvé à Saumur six pièces de canon, & une certaine quantité de grains qu'y ont laissé les rebelles effrayés de l'approche de notre grande armée.

Les représentans-députés près l'armée des Alpes écrivent que les citoyens du département de l'Isère & l'armée toute entière adhèrent aux grandes mesures prises par la convention, & que ces mesures ne sont improuvées que par une trentaine d'administrateurs, fort embarrassés de l'exécution de leurs ridicules arrêtés. — Un officier de l'armée des Alpes se présente à la barre, & confirme les assertions des représentans-députés: il dépose sur le bureau une énorme liasse de signatures d'adhésion.

Barrere, au nom du comité de salut public, donne communication de plusieurs dépêches; l'une, datée de Perpignan, le 23 juin, annonce que, depuis le 20 mai dernier, les Espagnols entourent la forteresse de Bellegarde, où ils ont jeté plus de 30 mille bombes; & que la garnison de cette place, réduite à 2 onces de pain, par jour, pour chaque individu, ne peut gueres tenir que jusqu'au 3 du mois prochain.

Une autre dépêche de l'adjudant-général Sandoz, en date du 23 juin, contient les détails de deux actions où les rebelles ont été repoussés vigoureusement: dans la première, on leur a égorgé un avant-poste tout entier; l'autre a été plus sérieuse, on les a poursuivis l'espace de deux lieues, jusqu'auprès d'un retranchement, où ils étoient au nombre de 1200; nous avons perdu deux officiers. Le récit de Sandoz se trouve confirmé par une lettre des représentans-députés vers les côtes de la Rochelle, en date du 26 de ce mois.

La dernière dépêche, lue par Barrere, est du général Leveneur, commandant en chef des armées du Nord & des Ardennes, en l'absence du général Custine: des rapports, dont Leveneur croit pouvoir garantir l'authenticité, assurent que les 15, 16, 17 & 18 de ce mois, la garnison de Valenciennes a fait des sorties fatales aux Autrichiens; celle du 17, surtout, a été terrible; nos ennemis ont perdu 5 à 6 mille hommes, tant tués que blessés ou prisonniers: 18 à 20 pièces de canon, démontées ou enclouées, ont été transportées à Mons. Le 19, le général autrichien s'est avisé de sommer la place, on lui a répondu par une nouvelle sortie: enfin, dans la nuit du 20 au 21, la garnison de Valenciennes s'est emparée d'un retranchement de l'ennemi & du faubourg de Mardick, a enlevé 13 pièces de canon, grande quantité de fourneaux, 40 hommes & à-peu-près autant de chevaux. Les Autrichiens ont conduit à Mons 126 voitures de blessés; on dit que les généraux Waldeck & Clairfayt ont été tués. Depuis cette sortie, on n'entend presque plus le canon du côté de Valenciennes. Le général Leveneur dit, en terminant sa lettre, qu'on n'a plus de nouvelles de Lamarlière depuis l'absence de Custine.

La convention ordonne la mention honorable de la conduite de la garnison de Valenciennes, & l'insertion au bulletin de la dépêche du général Leveneur, qui est datée du quartier-général de Palliancourt.

*Paicmens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1794.*  
Lettre T.